

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3470 /T.F.

Astrida, le 14 décembre 1950.-

Objet:

Quartier commercial  
asiatique à Astrida.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de la lettre que me font parvenir les commerçants Arabes d'Astrida.

L'endroit sollicité pour la construction d'une école et d'une mosquée est six hors parcellement du quartier asiatique.

J'estime que la question de l'emplacement de ces bâtiments d'utilité publique devrait être au préalable soumise à la prochaine réunion de la Commission d'Urbanisme.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I.REISDORFF,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-